Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20261119-261119_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

N°261119-04

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, les dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 16 **votants :** 19 **procurations** : 3

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, M. LE GALL SYLVAIN, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, Mme KERJEAN VANESSA, Mme DUBUIS CAROLE, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS :

Mme BASSET HELENE donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE, Mme. DANIEL-EROKO CINDY donne POUVOIR à M. JOURNAUX NICOLAS, M. CARTRY ALAIN donne pouvoir à M. KERGOAT YANN

Mme LOUET Martine a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : MARCHE AMENAGEMENTS VOIRIES ET PAYSAGES DE L'ESPACE BARZIC – AFFERMISSEMENT DES TRANCHES OPTIONNELLES

Pour ne pas retarder le démarrage des travaux d'aménagement de l'espace Barzic, associé à l'Espace médical en cours de construction, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 24 septembre dernier, a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché correspondant pour sa tranche ferme (TF) et la prestation supplémentaire éventuelle (PSE), relative à la clôture mitoyenne avec la parcelle n° AB 99, dans la limite de 110 000 € pour la tranche ferme et 10 000 € pour la tranche conditionnelle.

La Commission d'Appel d'Offres du 19 octobre 2026, a examiné les offres remises pour ce marché et a rendu un avis favorable (à 3 voix pour, 1 voix contre) pour l'attribution de ce marché à la société TERIDEAL pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 93 064,04 € (estimation initiale : 110 000 €)
- Prestation Supplémentaire Eventuelle : 4 769,97 € (estimation initiale : 10 000 €)

Lors de sa séance du 12 novembre dernier, la Commission Voirie/Bâtiment/Espaces verts a examiné l'offre de cette entreprise concernant les tranches optionnelles dont les montants s'élèvent à :

- Tranche Optionnelle 1 (parking existant) : 59 086,09 € (estimation initiale : 70 000 €)
- Tranche Optionnelle 2 (square) : 33 396,21 € (estimation initiale : 30 000 €)

Soit un montant total, pour l'ensemble des aménagements de 190 316,31 € (estimation initiale : 220 000 €).

Pour permettre la réalisation des travaux, il convient d'autoriser Monsieur le maire à affermir les tranches optionnelles n° 1 et 2, sachant que pour des raisons techniques, la tranche optionnelle n°2 sera réalisée en même temps que la tranche ferme et que la tranche optionnelle n° 1 sera réalisée ultérieurement.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20261119-261119_04-DE

VU l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres du 19 octobre 2026,

VU l'avis favorable de la Commission Voirie/Bâtiments/Espaces verts du 12 novembre 2026,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'affermissement des tranches optionnelles n° 1 et 2 du marché d'aménagement voiries et paysages de l'Espace Barzic.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le document correspondant ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	La secrétaire de Séance
M. Yann KERGOAT	Mme Martine LOUET